

## AVIS DE COURSE RIR

### CRITERIUM DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE

Dates complètes

13 juin 2021

Lieu

Plan d'eau de SAINT CYR (86)

Autorité organisatrice: SOCIETE NAUTIQUE DE CHATELLERAULT

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR
- Le présent avis de course
- La fiche course

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s)  
DERIVEURS INTERSERIE, OPTIMIST, PLANCHES À VOILE

2.2 Les concurrents doivent présenter à l'inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition »
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

#### 3. DROITS À PAYER (*Supprimer ce paragraphe si gratuité*)

Les droits requis sont les suivants : 2 € par coureur

#### 4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : [13 juin 2021] de [ 10 h ] à [ 12 h 00]

4.2 Date, heure et lieu du briefing : [13 juin 2021 ] à [12 h 45]

4.3 Heure du premier signal d'avertissement : 13h

#### 5. FICHE COURSE

La fiche course sera disponible à la confirmation des inscriptions.

#### 6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, le plus mauvais score sera retiré du classement.

#### 7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 8. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

8.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

8.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course sous peine de disqualification sans instruction.